



## NOTE D'INFORMATION POUR LE DIALOGUE POLITIQUE DE HAUT NIVEAU SUR L'APPLICATION DES LOIS SUR L'EAU DANS LES PAYS FAISANT PARTIE DU PROJET SWIM-SM

SWIM-SM Activité 2.2.12

Athènes 14 & 15 octobre 2014

### 1.1 Contexte

Comme cela fut évoqué au cours de l'atelier régional sur la planification des ressources en eau dans les pays faisant partie du projet SWIM-SM qui s'est déroulé les 13 et 14 juin 2012 à Athènes (Grèce), l'une des contraintes principales repose sur le fait que la gouvernance efficace de l'eau, et en particulier les règles de droit, sont entravés par l'insuffisance des politiques, les cadres législatifs et réglementaires inadéquats, les systèmes judiciaires mal préparés, les capacités techniques et institutionnelles limitées, ainsi que par l'absence de modalités et de systèmes d'exploitation appropriés permettant d'assurer le respect et l'application de la loi.

L'État de droit dans le secteur de l'eau, ainsi que dans les secteurs qui y sont liés, implique pour l'essentiel, mais ne s'y limite pas, les éléments principaux suivants : (1) adéquation des législations de l'eau ; (2) degré de conformité ; (3) capacité de suivre, inspecter, vérifier & signaler toute non-conformité ; (4) capacité à appliquer par suivi accrédité ; (5) forces de l'ordre, procureurs et magistrats qualifiés ; (6) accès du public à la justice, etc.

Afin d'aider les pays partenaires de SWIM-SM à faire face à ces défis et à combler les lacunes de manière efficace, le projet SWIM-SM a conçu une série intégrée d'activités pour les années 2013 et 2014. Ces activités ont commencé en 2013 par une évaluation du degré de conformité et des capacités d'application existantes dans certains pays partenaires de SWIM-SM. Elles comprenaient également l'élaboration de lignes directrices visant à améliorer le respect et l'application des législations sur l'eau. En parallèle, une activité de renforcement des capacités a été entreprise grâce à des activités de formation et des exposés par l'intermédiaire d'un voyage d'étude concernant les meilleures pratiques dans trois pays européens connus pour leur avancement dans ce domaine.



En 2014, la série d'activités doit inclure une évaluation de l'adéquation des législations sur l'eau en termes d'application et de conformité, en complément à une évaluation des capacités institutionnelles et judiciaires (procureurs et juges chargés de l'eau) afin de traiter les cas de violation de la loi en terme de qualité et de quantité de l'eau. En outre, dans la dernière étape de cette série d'activités, SWIM-SM envisage de convoquer une réunion de haut niveau pour débattre du sujet et d'en tirer une feuille de route pour les pays de la région, élaborer des options politiques, s'accorder sur les mesures et les outils à adopter pour l'application des règles de droit dans le secteur de l'eau, en vue d'atteindre la conformité.

**Les activités de SWIM-SM touchant aux législations sur l'eau , en 2012-2013, comprenaient**

En 2012 :

1. « L'examen régional des stratégies et/ou des plans nationaux liés à l'eau ». Le rapport visait à fournir aux PP une évaluation et un regard de près sur l'état de la planification nationale sur l'eau dans les PP de SWIM-SM. Le rapport analysait et interprétait les informations afin de i) fournir une évaluation des résultats obtenus, des obstacles, des défis et des lacunes des actuels planifications concernant l'eau, ii) identifier les opportunités et iii) formuler des recommandations et des options politiques socialement sensibles dans le but de mettre en œuvre des plans et/ou des stratégies efficaces sur l'eau dans les PP, dans le contexte de la GIRE.
2. Une réunion régionale du Groupe d'experts (juin 2012, Athènes) afin d'examiner, de discuter, de compléter et de valider les conclusions de l'examen régional des plans nationaux de gestion de l'eau, en particulier en vue de confirmer la série d'options politiques pour de nouvelles actions vers l'intégration de la gestion des ressources en eau.
3. Un atelier de renforcement des capacités régional (juin 2012, Athènes) pour la formation des fonctionnaires du gouvernement en matière d'élaboration de plans/stratégies concernant l'eau pour renforcer la capacité des parties prenantes des PP à élaborer et mettre en œuvre des plans et des stratégies de la GIRE, afin d'introduire l'intégration et la participation en tant que mesures de base pour la planification et la mise en œuvre de la GIRE.

En 2013 :

1. Un programme de développement des capacités des procureurs et des enquêteurs sur les questions concernant l'eau & l'environnement, en juin 2013, y compris un atelier de 3 jours suivi d'une visite d'étude de 12 jours, dans 3 pays européens.

En dépit des efforts remarquables de plusieurs PP de SWIM-SM pour la réalisation de l'état de droit et de la responsabilité dans la gestion des ressources en eau, il a été constaté que de



vastes efforts doivent encore être faits par la gamme des partenaires impliqués pour aider les PP dans la propagation de l'état de droit dans les secteurs de l'eau et de l'environnement, en tenant dûment compte des normes prédominantes de l'éthique et de l'intégrité. Sur demande des PP, et en tenant compte du travail déjà accompli, SWIM-SM a mis encore plus la priorité sur ce sujet dans le cadre de son plan de travail.

Dans ce cadre, SWIM-SM prépare un dialogue politique régional de haut niveau de deux jours, sur l'application des lois liées à l'eau et l'environnement. L'objectif de cet événement régional est de parvenir à un consensus entre les PP de SWIM-SM sur des options de politique et d'établir une feuille de route pour améliorer la conformité et l'application de la réglementation dans le domaine. L'objectif ultime de l'événement est d'aider les pays du projet SWIM-SM à atteindre une meilleure gouvernance de l'eau par des règlements d'application de la loi dans le secteur de l'eau.

## 1.2 Objectifs et résultats attendus

### 1.2.1 Objectifs :

L'objectif principal du dialogue politique de haut niveau, de 2 jours, à Bruxelles (à confirmer) est d'examiner les questions courantes sur l'application et la conformité des PP de SWIM-SM ainsi que d'identifier les lacunes, discuter les options politiques possibles, identifier les mesures susceptibles d'améliorer la conformité, y compris leurs besoins en matière de capacité, et proposer des orientations pour les pays de la région en vue d'une meilleure application des règles de droit dans le secteur de l'eau en vue d'atteindre la conformité.

### 1.2.2 Approche pour répondre aux objectifs des réunions

Afin d'atteindre l'objectif de la réunion, une approche interactive et participative sera adoptée, impliquant

- Au cours de la première journée du dialogue politique, SWIM-SM fournira un résumé des principaux résultats des directives régionales de SWIM-SM sur les mesures pour améliorer le respect de la législation sur l'eau et l'évaluation des capacités d'exécution et des mécanismes actuellement pratiqués dans la région SWIM-SM pour appliquer la législation dans le domaine de l'eau. Cette présentation sera suivie par une série de présentations brèves sur des questions d'application spécifiques pour identifier tous les aspects pertinents à la discussion. Chaque exposé sera suivi par des tables rondes modérées concernant les mesures appropriées et les options politiques envisageables dans la région. Une présentation d'autres analyses et programmes régionaux dans ces domaines pourrait être ajoutée à l'ordre du jour. Les sessions de l'après-midi seront consacrées à des représentants de pays participant au projet SWIM-SM qui fourniront un compte rendu bref de la vision, des politiques et de la capacité actuelle de leur pays pour l'application des législations sur l'eau.



- Le deuxième jour de la réunion sera consacré à la présentation et à la discussion de mécanismes de conformité et d'application supplémentaires. La seconde moitié de la journée sera consacrée à présenter et à discuter de projets de politiques non contraignantes dans le domaine de l'application des lois sur l'eau pour les pays de SWIM-SM. Cela devra englober des délibérations sur les mesures recommandées à entreprendre pour améliorer le niveau de conformité, le renforcement des capacités et la façon d'aller de l'avant pour mettre en œuvre les politiques adoptées.
- Ce dialogue est destiné aux représentants suivants de chaque PP : (1) un décideur politique de haut niveau sur les questions de l'eau, (2) un représentant de haut niveau d'une autorité de régulation nationale de l'environnement, (3) deux représentants spécialisés du pouvoir judiciaire (un procureur et un juge). En outre, (4) deux experts internationaux éminents, (5) deux ONG régionales et (6) une ONG pertinente de chaque PP de SWIM. Certaines institutions internationales et régionales, ainsi que des organisations possédant une expertise dans le domaine, telles que l'UNESCO, le Parlement européen, seront également invitées. Des délégations de pays membres de l'UE pourraient également souhaiter se joindre aux représentants de la DG CE.

### 1.2.3 Résultat attendu

Des suggestions de politique générale pour améliorer le respect et l'application des lois sur l'eau, y compris des options politiques ainsi que des mesures recommandées & outils adaptés aux besoins des pays de SWIM-SM, permettant d'assurer la conformité avec les lois liées à l'eau et l'environnement.

Les principaux domaines pour lesquels des capacités législatives et techniques sont nécessaires pour la poursuite du développement et du renforcement.

### Lieu et date

Cet atelier aura lieu à Athènes durant deux jours, du 14 au 15 octobre 2014. L'arrivée à la Réunion du Groupe d'experts est prévue pour le 13 octobre et le départ pour le 16 octobre 2014.